



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 37512

## Texte de la question

M. André Thien Ah Koon attire particulièrement l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des assistants de langue étrangère (anglais, allemand) à la Réunion. Non seulement ce personnel subit une diminution sensible de son pouvoir d'achat en raison de la suppression décidée de la sur-rémunération, mais aussi les possibilités de recrutement de nouveaux assistants n'ont pas abouti car beaucoup de candidats ont renoncé à exercer. Dans le cadre de la réforme ministérielle, ce sont ainsi les élèves de l'académie de la Réunion qui sont privés d'une heure de conversation pourtant obligatoire. C'est pourquoi il le remercie de bien vouloir lui indiquer dans quel délai il compte procéder au reversement de la majoration de salaire en faveur des assistants de langue étrangère, afin de rétablir l'égalité entre tous les agents de la fonction publique et d'offrir les mêmes chances de succès au baccalauréat à tous les candidats.

## Texte de la réponse

Des instructions ont été données afin que les assistants de langue étrangère en poste à la Réunion continuent à percevoir, comme les années précédentes, la majoration de traitement prévue par les dispositions de la loi n° 50-407 du 3 avril 1950 et du décret n° 57-333 du 15 mars 1957.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Thien Ah Koon](#)

**Circonscription :** Réunion (3<sup>e</sup> circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37512

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 novembre 1999, page 6641

**Réponse publiée le :** 7 février 2000, page 874